

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 28 janvier 2011 à 19h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

• Point sur les projets et travaux en cours

- ❖ Columbarium. Deux demandes d'offres de prix ont été sollicitées auprès de fournisseurs. L'une auprès d'une enseigne nationale pour du matériel courant, l'autre auprès d'une entreprise locale pour une réalisation plus personnalisée et en matériau du pays. Le choix devra être fait avant fin février afin d'en prévoir l'investissement au budget 2011.
- ❖ Place de la Fontaine. Les pièces nécessaires au lancement des travaux sont enfin réunies et les ordres de service seront signés début février : démolition des ruines par l'entreprise Giraud de Volvic et travaux de voirie par la SCREG.
- ❖ Restauration du lavoir. Les crépis seront terminés quand les conditions climatiques seront plus favorables.
- ❖ Toiture du bâtiment de l'école. La demande de subvention spéciale est prise en compte par Mme Michèle André, sénatrice du Puy de Dôme, membre de la commission des finances.

• Points soumis à délibération du Conseil

- ❖ Prévision d'achat de matériel.
 - Pour la signalétique communale : panneaux d'interdiction de dépôts d'ordures, panneaux de dénomination de voies, plaques de numéro d'habitation, etc. pour une enveloppe de 3 300 euros TTC.
 - Pour l'accueil du secrétariat de mairie : un poste informatique avec écran plat et logiciels de bureautique en remplacement de celui implanté en 2003 par Riom-Communauté lors de la mise en œuvre du SIG. Coût de l'ordre de 1 300 euros TTC.
 - Pour le poste dédié à la comptabilité de la commune, une armoire supplémentaire pour le classement et l'archivage des dossiers. Coût estimé 528 euros TTC.

❖ Projet de rénovation des vestiaires du terrain de football.

Par délibération en date du 27 août 2010, le Conseil avait approuvé le projet (extension du local actuel et mise aux normes en vigueur) pour un montant de 295 000 euros HT. Ce projet est inscrit au Fonds d'Intervention Communal 2011 soumis au Conseil général, en priorité 1, et pour lequel la commune a, à ce jour, un accord officieux. La commune a fait le choix de réaliser une partie des travaux (gros-œuvre et partiellement une partie du second œuvre) en régie. Les travaux devraient être, idéalement, réalisés sur une année, de mai 2011 à début août 2012. Cela nécessite de coordonner un ensemble d'actions pour respecter le calendrier : recherche d'un club pour accueillir nos équipes locales et l'école des jeunes, aménagement du calendrier par le district, entreprises intervenantes, etc. Pour assurer au maximum, il est indispensable d'embaucher temporairement un agent connaissant les travaux du bâtiment.

Préalablement, il est nécessaire de procéder à un relevé topographique des différents éléments existants : terrain de tennis, vestiaires actuels, etc. Le cabinet GEOVAL se propose de le faire pour un coût de 1 150 euros HT.

Parallèlement, une aide financière sera demandée auprès de la FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) celle-ci étant susceptible d'aider financièrement les clubs ou collectivités territoriales pour la création ou mise aux normes des installations sportives (si tant est que ses moyens le lui permettent !).

En foi de quoi, le Conseil autorise le maire à solliciter, le cabinet GEOVAL pour le relevé topographique, la FAFA pour une aide financière et à prévoir une embauche temporaire.

- ❖ Adhésions à l'EPF/smaf. Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion des collectivités suivantes : Trémouille-Saint-Loup et Aix-la-Fayette (communes du Puy de Dôme), Jenzat et Paray-le-Frésil (communes de l'Allier), Saint-Illide (commune du Cantal) et la communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, à l'Etablissement Public Foncier.
- ❖ Sécurité entrées de bourgs. Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, la commune a la possibilité de bénéficier d'aide financière de la part du Conseil général pour des projets visant l'amélioration de la sécurité. Le Conseil adopte la proposition du maire d'inscrire dans ce cadre, l'aménagement des abords de la mairie avec des barrières de sécurité et les abords des ralentisseurs existants ainsi que la réalisation de trois ralentisseurs sur Saint-Genès l'Enfant ; deux sur la RD405 de part et d'autre de la Place de la Fontaine et un Chemin de la Pisciculture.
- ❖ Plan Local d'Urbanisme. Lors de sa séance du 3 décembre 2010, le Conseil par délibération avait pris acte et approuvé la révision simplifiée n° 1 du PLU. Monsieur le sous-préfet de Riom, demande à la commune de retirer cette délibération et de l'approuver à nouveau seulement après validation, par le Conseil municipal, du bilan de concertation. En conséquence, le Conseil autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

• **Points non soumis à délibération du Conseil**

- ❖ Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) et le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) ont fait parvenir leurs bilans d'activités 2009. Ceux-ci sont disponibles pour consultation au secrétariat de mairie.
- ❖ Le Conseil apporte son soutien au Syndicat du Bois de l'Aumône confronté depuis le 1^{er} janvier au refus de Clermont-Communauté d'accepter, entre autres, les déchets ménagers du territoire de SBA (160 000 habitants). Celui-ci a dû trouver des solutions palliatives temporaires à Cusset, lourdes de conséquences financières pour les usagers et dommageables pour l'environnement, liées aux kilométrages supplémentaires parcourus par les véhicules et les heures supplémentaires demandées au personnel du SBA. Le maintien d'une telle position unilatérale par Clermont-Communauté, aggraverait de manière désastreuse et insupportable les conséquences environnementales et financières. Le Conseil émet le vœu que Clermont-Communauté revoie sa position au nom de la solidarité entre les populations et territoires urbains et ruraux, ce que n'avait pas manqué de faire le SBA en son temps quand il gérait la décharge de Culhat.
- ❖ Monsieur Marc SERANGE, conseiller municipal depuis mars 2008, a démissionné du Conseil en date du 21 décembre 2010 au motif qu'il a quitté la région pour raison professionnelle. Le code Général des Collectivités Territoriales permet un fonctionnement du Conseil municipal avec 30 % de l'effectif en moins. Le maire propose de prendre acte de cette démission et de ne pas recourir à de nouvelles élections pour le remplacer.